

Commune de Saint-Branches

Approbation de la Modification du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n°14-09-2023 en date du 05 septembre 2023, le conseil municipal de Saint-Branches a décidé d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

La délibération et le dossier approuvé sont tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Branches.

La délibération n°14-09-2023 en date du 05 septembre 2023 a fait l'objet d'un affichage à la mairie de Saint-Branches à compter du 18 septembre 2023 pour une durée d'un mois.

Le Maire,
Patrick NATHIÉ.

